



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

Direction des élections,
de la légalité et de l'environnement
Bureau des élections, de la réglementation
et des procédures environnementales

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Société DUHAMEL LOGISTIQUE

à le Vieil Evreux

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/19/1638, il a prescrit la mise à la consultation du public pendant une durée de quatre semaines de la demande d'enregistrement présentée par la société DUHAMEL LOGISTIQUE pour l'exploitation d'un nouvel entrepôt stockage sur la commune de le Vieil Evreux, ZAC du Long Buisson.

La consultation du public se déroulera **du 6 janvier 2020 au 2 février 2020 inclus**.

Durant le délai fixé ci-dessus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de le Vieil Evreux aux jours et heures habituels d'ouverture :

- le lundi de 16h à 17h,
- le mercredi de 10h à 12h et 14h à 17h,
- le jeudi de 16h à 17h30.

Aux jours et heures fixés ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de le Vieil Evreux ou les adresser par lettre au préfet de l'Eure (section des procédures environnementales, installations classées et aménagement commercial) avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Eure.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L.512-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché dans les communes de le Vieil Evreux, Evreux, Guichainville et Fauville et est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure, accompagné de la demande et du dossier de l'exploitant pendant quatre semaines à l'adresse suivante : www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques/CONSULTATION-DU-PUBLIC.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice des élections,
de la légalité et de l'environnement

Pascale RIEU